

Sous-section 2.—Ports

L'étude des transports par eau n'est complète que si elle tient compte de la coordination des transports par terre et par eau dans beaucoup de ports. L'équipement destiné à faciliter les mouvements comprend des docks et des quais, certains pour le trafic-voyageurs mais la plupart pour le trafic-marchandises, des entrepôts pour la manutention du fret général et un outillage spécial pour le vrac (bois, charbon, pétrole, céréales). Les installations peuvent comprendre aussi des entrepôts frigorifiques, des voies ferrées de service et d'aiguillage, des élévateurs à grains, des entrepôts à charbon, des réservoirs de pétrole et, dans les principaux ports, des cales sèches.

Huit des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux; sept autres, relevant du ministère des Transports, sont dirigés par des commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, quelque 300 ports publics relèvent directement des Transports. Ces ports sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Le ministre des Transports a nommé 131 d'entre eux des maîtres de port rémunérés, aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada, sur les droits perçus des navires.

On trouve dans la plupart des ports, outre les installations maintenues par le Conseil des ports nationaux et autres commissions, des docks et des aménagements appartenant à des sociétés privées: sociétés ferroviaires, industries de la pâte de bois et du papier, du pétrole et du sucre. Quelques ports ont aussi des cales sèches (voir pp. 835-836).

5.—Équipement des six principaux ports, 31 décembre 1957

NOTA.—L'équipement de ces ports relève du Conseil des ports nationaux ou d'autres organismes.

Détail	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum du chenal d'approche.....	51	30	35	35	35	40
Voie ferrée.....	31	64	23	5	62	75
Môles, quais, jetées, etc.....	88	33	41	19	123	102
Longueur de mouillage.....	35,445	18,710	33,650	8,690	58,954	31,440
Hangars de transit.....	1,401,942	1,000,000	659,600	255,840	2,580,408	1,450,600
Entrepôts frigorifiques.....	1,719,000	900,000	500,000	—	2,909,200	3,031,417
Élévateurs à grains						
Capacité.....	4,152,500	3,000,000	4,000,000 ¹	7,500,000	15,162,000	21,000,000
Capacité de chargement boiss. p.h.	90,000	150,000	90,000	40,000	530,000	320,000
Grues flottantes (capacité).....	80	65 ²	75	—	90	85
Entrepôts à charbon.....	57,000	—	215,000	300,000	1,415,000	—
Réservoirs à pétrole.....	192,584,000	27,646,820	130,826,000	1,410,000	872,384,100	234,589,277

¹ Comprend un dépôt à grains de trois millions de boisseaux relié à l'élévateur.

² Comprend aussi deux grues électriques Luffing capables de lever 180 tonnes (sucre) à l'heure.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc, dans les ports d'Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port-Colborne; et le pont Jacques-Cartier à Montréal. Ces installations représentent des immobilisations d'environ 280 millions. Les revenus et frais d'exploitation de ces installations figurent au tableau 30, p. 852.

Trafic portuaire.—Le mouvement du fret dans un grand port revêt diverses formes. Le fret océanique, c.-à-d. les marchandises chargées à bord ou déchargées des long-courriers, constitue souvent une part étonnamment faible du trafic global. D'ordinaire, le fret